



## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2015

Numéro de version 17

Révision: 08.07.2015

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit AFLAMMIT ASN**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Agent ignifuge utilisation industrielle et/ou commerciale.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Adresse et Numéro de téléphone du fournisseur:**  
Thor SARL  
ZIP  
325, rue des Balmes  
38150 Salaise-sur-Sanne  
France  
Tél.: 0474 11 2000  
Fax.: 0474 29 6535
- **Personne chargée des informations sur les fiches de données de sécurité:**  
Securité produit, E-Mail: sds@thor-france.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Numéro de téléphone de secours en cas d'accident de transport: +49 6 21 60-4 33 33  
Numéro ORFILA en cas d'urgence médicale: 01 45 42 59 59

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Ce mélange ne répond pas aux critères relatifs à la classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP)
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été identifiés pour ce produit.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description** : Sels d'ammonium d'acides inorganiques.
- **Composants contribuant aux dangers:** néant

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon puis bien rincer.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2015

Numéro de version 17

Révision: 08.07.2015

**Nom du produit AFLAMMIT ASN**

(suite de la page 1)

- **après contact avec les yeux :**  
Rincer les yeux ouverts pendant au moins 10 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.
- **après ingestion :**  
Rincer la bouche et boire abondamment de l'eau  
Recourir à un traitement médical
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Les symptômes et effets sont décrits en section 2 et 11.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Produit est non-combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
En cas d'incendie, des produits toxiques d'incinération comme e.g. peuvent être relargués.  
Oxyde d'azote (NOx)  
oxydes phosphorés (PxOy)  
ammoniac (NH3)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un vêtement individuel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas laisser pénétrer dans l'eau de ruissellement sans traitement préalable (station de purification biologique)
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Collecter la majeure partie dans un contenant approprié. Recouvrir le restant avec de l'adsorbant, mélanger intensivement et collecter de façon mécanique.  
Liant approprié: liant multi-usage (Etiquetage V)  
De petites quantités du matériel absorbant contaminé peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Néant.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.  
Les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs ne sont pas seulement être créés par un travail impliquant des produits chimiques, mais, entre autres, peuvent être aussi créés par des équipements de travail et l'aménagement des lieux de travail. Ces risques doivent être identifiés et évalués.
- **Préventions contre incendie et explosion:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2015

Numéro de version 17

Révision: 08.07.2015

## Nom du produit AFLAMMIT ASN

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et emballages de stockage :**  
Maintenir les emballages bien fermés.
- **Indications concernant le stockage commun :** néant
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant

- **Valeurs limites d'expositions additionnelles présentant un danger potentiel:**

### 7664-41-7 ammoniac, anhydre

VME (France)	Valeur momentanée: 14 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm Valeur à long terme: 7 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 36 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 14 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 36 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 14 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm

- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Protection préventive de la peau par un onguent.  
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau  
Eviter tout contact avec les yeux  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Fournir un plan de protection de la peau.
- **Protection respiratoire :**  
Employez la protection respiratoire à des niveaux d'exposition élevés, p.ex. lors du franchissement de la valeur limite de lieu de travail.  
Type de filtre K pour l'ammoniac.
- **Protection des mains :**



Gants de protection contre les produits chimiques selon DIN EN 374 avec un étiquetage CE.

Ne pas porter de gants de protection plus long que nécessaire.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir
- **Protection des yeux :**



Lunette de protection avec protection sur le côté.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2015

Numéro de version 17

Révision: 08.07.2015

Nom du produit AFLAMMIT ASN

(suite de la page 3)

## · Protection du corps :



Vêtements de travail de protection

## \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## · Indications générales.

## · Aspect:

Forme : liquide

Couleur : incolore

transparent

## · Odeur :

ammoniaquée

## · Seuil olfactif:

Pas pertinent pour la sécurité

## · valeur du pH à 20 °C:

6-8

## · Modification d'état

Point d'ébullition : ca. 100 °C (H<sub>2</sub>O)

## · Point d'éclair :

Non applicable.

## · Auto-inflammabilité :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

## · Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

## · Pression de vapeur à 20 °C:

23 mbar (H<sub>2</sub>O)

## · Densité à 20 °C:

1,23 ± 0,01 g/cm<sup>3</sup>

## · Solubilité dans/miscibilité avec

eau : entièrement miscible

## · 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## · 10.1 Réactivité

Jusqu'à présent, aucun danger résultant d'une réactivité du mélange n'a été identifié.

## · 10.2 Stabilité chimique

· Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Date de péremption: 24 mois dès date de production

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Neants, au cas d'usage et stockage conforme.

## \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## · Toxicité aiguë :

## · Valeurs DL50/CL50 déterminantes pour la classification :

Oral	ATE mix	> 5000 mg/kg (calculated)
------	---------	---------------------------

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2015

Numéro de version 17

Révision: 08.07.2015

## Nom du produit AFLAMMIT ASN

(suite de la page 4)

- **Evaluation:**  
Basé sur les données disponibles les critères de classification des classes de danger de toxicité aiguë ne sont pas remplis.
- **peau :**  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification pour les classes de danger "irritation/corrosion pour la peau" ne sont pas remplis.
- **yeux :**  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification pour les catégories de danger "Dommages oculaire/Irritation oculaire" ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### • 12.1 Toxicité

#### • Toxicité aquatique :

EC50 / 48 h	1,6 mg/l (Daphnia magna)
-------------	--------------------------

#### • Evaluation:

Sur la base de données disponibles les critères de classification des classes de danger de toxicité aquatique aiguë ne sont pas remplis.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification pour la classe de danger «dangereux pour l'environnement aquatique, effet à long terme» ne sont pas remplis.

#### • Evaluation:

Si les eaux contaminées sont introduites d'une manière adéquate dans les égouts, l'enrayage de l'activité dégradante des boues activées de décantation n'est pas à attendre.

### • 12.2 Persistance et dégradabilité

#### • Degré d'élimination :

> 70%

Les ingrédients du produit peuvent être facilement éliminés des eaux usées.

#### • Evaluation:

Le produit est éliminé dans des stations de purification biologique par moyens physique et biologique.

#### • Comportement dans des compartiments de l'environnement :

#### • Composant : Entraîne une eutrophisation dans les eaux usées.

### • 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### • Evaluation: Ne s'accumule pas dans les organismes.

### • 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

### • 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### • PBT:

Ce mélange ne contient pas de substances qui correspondent critères aux PBT de REACH, annexe XIII.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2015

Numéro de version 17

Révision: 08.07.2015

## Nom du produit AFLAMMIT ASN

(suite de la page 5)

- **vPvB:**  
Ce mélange ne contient pas de substances répondant au critères vPvB de REACH, Annexe XIII.
- **12.6 Autres effets néfastes** Aucun autre effet néfaste sur l'environnement n'est attendu.
- **12.7 Informations supplémentaire**
- **Valeur Carbone organique dissous (COD):** 40,3 mg O<sub>2</sub>/g produit
- **Demande biologique en oxygène (valeur BBO<sub>5</sub>):** 27,5 mg O<sub>2</sub>/ g produit (EN 1899-1/ISO 5815)
- **La teneur en azote (Ntot.):** 8,5 %, établie en N
- **Teneur en phosphore (Ptot.):** 5,4 %, établie en P
- **Heavy metals and their compounds according Directive 2006/11/EC:** Néant
- **European Water Framework Directive 2000/60/EC (WFD) dated 23.10.2000:**  
The product does not contain any priority substances according WFD that require a water monitoring.
- **Adsorbable organic halogen compounds (AOX - DIN EN ISO 9562):**  
Ne contient pas selon la formule des substances qui pourraient préjudicier le valeur AOX des eaux usées.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Opérations d'élimination appropriée selon la Directive 2008/98/EC sur les déchets: D 10  
Incinération à terre

### · Nomenclature européen des déchets

04 00 00	DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE
04 02 00	déchets de l'industrie textile
04 02 15	déchets provenant des finitions autres que ceux visés à la rubrique 04 02 14

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.  
Les emballages souillés doivent être vidés à fond. Après nettoyage adéquat, ils peuvent faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition d'un détergent.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Polluant marin :** Non

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2015

Numéro de version 17

Révision: 08.07.2015

**Nom du produit AFLAMMIT ASN**

(suite de la page 6)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :** Produit non dangereux pour le transport.
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Indication en COV:**
- **Directive 1999/13/CE:**  
Ce produit ne contient aucune quantité notable de "composés organiques volatils" (COV).
- **COV selon VOCV (Suisse):**  
Le produit ne contient pas de substances COV listées dans la liste positive de l'ordonnance sur les COV suisse
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur nos connaissances actuelles, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Remarques pour formation.**  
Pour plus d'informations concernant l'utilisation du produit se référer à la notice technique.
- **Contact pour information technique:** Ignifuge: mail@thor-france.fr
- **Acronymes et abréviations:**  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
PBT : Persistant, bioaccumulable, Toxic.  
vPvB : très persistant, très bioaccumulable.  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- **Les principales références bibliographiques et sources de données:** Néant.
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR